CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E170637** **VALABLE JUSQU'AU** **27/11/2026**

ÉDITÉ LE 08/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/05/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ TI 2017B1060

Siret : 522 905 132 00026

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 41 00427/N 0

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 58526368

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 58526368

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : PROXISO EST

8 RUE DES COUTELIERS
57070 METZ

Téléphone : 03 87 57 73 67 **Fax :** 03 87 57 76 65

Portable : 06 49 22 34 53

Responsabilité légale :
BUZON RÉGIS GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Site Internet :

E-mail : regis.buzon@proxiso-est.com

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 865 442 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage	19	23/11/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur		23/11/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		21/11/2024
7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection		24/11/2022
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E170637** **VALABLE JUSQU'AU** **27/11/2026**

ÉDITÉ LE **08/09/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/05/2010
Forme juridique : SARL
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ TI 2017B1060

Siret : **522 905 132 00026**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 41 00427/N 0
Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 58526368
Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 58526368
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : **PROXISO EST**

8 RUE DES COUTELIERS
57070 METZ

Téléphone : 03 87 57 73 67 **Fax :** 03 87 57 76 65
Portable : 06 49 22 34 53

Site Internet :
E-mail : regis.buzon@proxiso-est.com

Responsabilité légale :
BUZON RÉGIS GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	23/11/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	23/11/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	21/11/2024
7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection Mention RGE	24/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	23/11/2023
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.